



**L'ORDRE AU TITRE DE L'ARTICLE 51.1 DE LA
LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

21 mai 2015 à approximativement

Le **10h30** , l'inspecteur soussigné de l'Office national de l'énergie avise par les
Date/heure

présentes [REDACTED] **de Westcoast Energy Inc.** que la situation présentant des risques
Nom du représentant et nom de la société

décrite dans l'ordre n° **SCB-001-2015** a été corrigée à la satisfaction de l'inspecteur.

Par conséquent, les activités suspendues peuvent reprendre, et/ou

les mesures précisées dans l'ordre ont été prises correctement.

Inspecteur	[REDACTED]	1137	[REDACTED]
	Name / Nom	No. de l'inspecteur	Téléphone
	25 mai 2015	<u> [REDACTED] </u> Signature	
	Date		
Centre 10 – 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			